

# NYON ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

## MATURITE BILINGUE FRANÇAIS-ALLEMAND

### ADMISSION selon

**Au 3<sup>e</sup> degré** : élèves promus du 2<sup>e</sup> degré primaire suisse ou du 11<sup>e</sup> degré le programme scolaire français. Evaluation de l'Ecole Moser selon le portfolio remis aux enfants. **L'élève doit avoir 8 ans révolus au 31 décembre de sa 3<sup>e</sup> primaire.**

L'enseignement de l'allemand se faisant de manière immersive (voir Annales Ecole Moser), il n'est pas indispensable d'avoir des connaissances spéciales dans cette langue.

### PROGRAMME

Enseignement bilingue **allemand-français** par immersion, dès le **3<sup>e</sup> degré**, enseignement de l'anglais avec 2 niveaux.

8<sup>e</sup> degré enseignement du latin pour tous les élèves. Programme scolaire normal et complet des diverses matières (des plans d'études secondaire et pré-gymnasial). Préparation à la maturité bilingue français-allemand. Voir détails dans les ANNALES de l'Ecole Moser, section bilingue.

9<sup>e</sup> degré : début du programme de maturité et de l'option spécifique.

Options spécifiques : physique et application des mathématiques, économie et droit, bio-chimie, espagnol, latin.

### HORAIRE

#### **Primaire : 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup>**

Journée continue du lundi au vendredi, de 08h00 à 15h05.  
Mercredi jusqu'à 11h15 (congé l'après-midi).  
Activités de fin de journée (3<sup>e</sup>)/études surveillées (4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>) :  
de 15h25 à 16h20.

#### **Secondaire I : 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup>**

Journée continue du lundi au vendredi, de 08h00 à 14h45.  
Mercredi jusqu'à 11h15 ou 12h00 en 9<sup>e</sup> (congé l'après-midi).  
Etudes surveillées : de 15h00 à 16h20

#### **Secondaire II : MB1 à MB3**

Journée continue du lundi au vendredi :  
MB1 : de 08h00 à 15h30. Mercredi jusqu'à 11h15.  
MB2-MB3. : De 8h00 à 15h30. Mercredi jusqu'à 12h15 ou 13h45.  
MB1-MB2-MB3 : Coaching sessions de 15h30 à 17h00 (sur inscription).

N.B : Des épreuves longues ont lieu occasionnellement le mercredi après-midi ou le samedi matin de 08h30 à 12h30. Les dates sont communiquées à l'avance.

## **FRAIS DE SCOLARITÉ (en francs suisses, TVA incluse)**

### **Taxe d'inscription : voir conditions générales**

<b><u>Degrés</u></b>	<b>Tarif annuel</b>	<b>Payable en 2 versements à effectuer en août et janvier</b>
3 <sup>e</sup> / 4 <sup>e</sup>	Frs. 15'200.-	Frs. 7'600.-
5 <sup>e</sup> / 6 <sup>e</sup>	Frs. 16'200.-	Frs. 8'100.-
7 <sup>e</sup>	Frs. 17'200.-	Frs. 8'600.-
8 <sup>e</sup>	Frs. 18'200.-	Frs. 9'100.-
9 <sup>e</sup>	Frs. 19'200.-	Frs. 9'600.-
MB1 (1 <sup>ère</sup> gymnase)	Frs. 20'700.-	Frs. 10'350.-
MB2 ( 2 <sup>e</sup> gymnase)	Frs. 21'700.-	Frs. 10'850.-
MB3 (3 <sup>e</sup> gymnase)	Frs. 22'700.-	Frs. 11'350.-

**Versements mensuels** : Pour les parents qui souhaitent régler les frais de scolarité semestriels en versements mensuels, une majoration de 2% sera demandée.

### **REPAS DE MIDI**

Tous les élèves qui n'ont pas la possibilité de déjeuner à la maison mangent en groupe, sous la surveillance de l'école, au restaurant ou dans les locaux scolaires.

#### **du 3<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> degré :**

4 jours par semaine entre 11h15 et 12h30.

#### **du 7<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup> degré :**

4 jours par semaine entre 11h15 et 12h15.

#### **2 possibilités**

Repas au restaurant du Centre commercial « La Combe » dans une salle réservée, accompagnés par des professeurs : **Frs. 980.-** par semestre ou Frs. 1'960.- par année TVA incluse (+ surveillance repas : Frs. 250.- par semestre) **Inscriptions pour un semestre complet.**

Pique-nique dans une salle de l'école et sous surveillance : **Frs. 250.-** par semestre ou Frs. 500.- par année.

#### **9<sup>e</sup> degré :**

11h15 à 12h15

Les parents qui ne veulent pas inscrire leur enfant au repas sont priés d'en aviser l'Ecole par écrit. **Leur enfant ne sera pas sous la responsabilité de l'Ecole Moser.**

#### **MB1 – MB2 – MB3 :**

Les élèves sont libres à l'heure du repas de midi. Ils peuvent acquérir des tickets de repas pour le restaurant de "La Combe" au prix de **Frs. 115.-** (TVA incluse) les 10 bons de repas. 2 menus à choix (salade, plat principal et dessert).

## **ETUDES SURVEILLÉES, ATELIERS ET APPUIS INDIVIDUALISÉS**

### **3<sup>e</sup> degré :**

Devoirs surveillés de 14h20 à 15h05. Inclus dans l'écolage.

Activités de fin de journée de 15h25 à 16h20. **Frs. 250.-** par semestre/par activité.

### **Du 4<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> degré :**

4 jours par semaine, de 15h25 à 16h20.

**Les inscriptions ne sont prises que pour 1 semestre complet.**

L'annulation en cours de semestre ne donne droit à aucune réduction.

**Frs. 900.-** par semestre (4 jours par semaine).

**Frs. 500.-** par semestre (2 jours par semaine).

### **Du 7<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> degré :**

4 jours par semaine, de 15h00 à 16h20.

**Les inscriptions ne sont prises que pour 1 semestre complet.**

L'annulation en cours de semestre ne donne droit à aucune réduction.

**Frs. 1'100.-** par semestre ou 2'200 par année.

### **MB1 - MB2 - MB3 / Coaching Sessions :**

**Frs. 700.-** par semestre pour 2 jours.

**Frs. 1'100.-** par semestre pour 4 jours.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

La demande d'inscription ne sera prise en compte qu'une fois **remplie et signée par les deux parents. Les inscriptions ne sont prises que pour une année complète (10 mois)**. En cas de départ ou de renvoi pendant l'année scolaire, le semestre interrompu est dû en totalité. (semestres : septembre à janvier/février à juin). Les deux parents ayant signé le bulletin d'inscription sont solidairement responsables du paiement de l'écolage, même après la majorité de leur enfant.

### **Elèves de 18 ans révolus**

L'Ecole Moser n'est pas un Collège pour adultes.

Les inscriptions ne sont acceptées que pour autant qu'elles soient signées par les parents ou le répondant légal. A la majorité de l'élève, les parents restent solidairement responsables du paiement de l'écolage. Conformément au mandat qui lui est ainsi confié, l'Ecole continuera à s'assurer la collaboration des parents, ou à défaut, du répondant légal, jusqu'à la fin de la scolarité de chaque élève même après sa majorité légale. Il va de soi que l'Ecole s'efforcera de régler toutes les situations directement avec l'élève concerné. Si une intervention auprès des parents s'avère nécessaire, l'élève majeur en sera préalablement informé. Les résultats scolaires sont communiqués aux parents jusqu'à la fin des études.

### **Anciens élèves lors des réinscriptions :**

L'inscription d'un enfant pour l'année suivante ne sera pas automatique et devra être renouvelée au moyen du bulletin d'inscription ad hoc. Pour toute annulation de votre part intervenant **après la réinscription de votre enfant, l'Ecole sera en droit d'exiger 2 mois de scolarité**. Si l'écolage des années précédentes et de l'année courante ne sont pas intégralement payés, la réinscription pour l'année suivante ne sera pas prise en compte. Le contrat d'écolage sera résilié avec effet à la fin de l'année scolaire en cours.

### **Inscription de nouveaux élèves :**

Une place sera réservée dès réception du bulletin d'inscription ci-joint, rempli et signé par les parents.

L'école informera les parents de l'acceptation ou du refus de cette inscription après avoir pris connaissance des résultats scolaires de l'élève et après une entrevue avec un membre de la Direction.

L'Ecole Moser accorde un rabais de 20% pour le 3<sup>e</sup> enfant inscrit (pour autant que les 2 autres enfants soient encore régulièrement inscrits dans l'école) et 50% pour le 4<sup>e</sup> enfant.

**Si vous souhaitez inscrire un autre de vos enfants, veuillez faire rapidement une préinscription afin que nous puissions lui réserver une place.**

#### **IMPORTANT**

Taxe d'inscription : Frs. 1'000.-.

En cas d'annulation, intervenant après la confirmation d'inscription de votre enfant par l'Ecole Moser, les Frs. 1'000.- versés à l'école ne seront pas remboursés. Pour toute annulation après le 30 juin, la Direction sera en droit de réclamer un dédommagement équivalent à deux mois de scolarité.

#### **Droit applicable et for judiciaire :**

Le contrat d'écolage est soumis au droit suisse. Toute contestation venant à surgir entre les parents, l'élève et l'Ecole Moser SA sera soumise à la compétence des Tribunaux du Canton de Genève, la voie de recours au Tribunal Fédéral étant réservé.

#### **DIRECTION NYON**

Tél. : 022.593.88.88

Fax : 022.593.88.99

E-mail : [admin-nyon@ecolemoser.ch](mailto:admin-nyon@ecolemoser.ch)

#### **CORRESPONDANCE**

Ecole Moser

4-6 avenue Reverdil

1260 NYON